

Annonces diverses



AVIS DIVERS

CS COMMUNICATION & SYSTEMES

Société anonyme au capital de 23.475.930 Euros
Siège social : 54-56 avenue Hoche, 75008 Paris
692 000 946 RCS Paris

Avis aux porteurs d'obligations convertibles en actions de la société CS Communication & Systèmes

(Reprise de la faculté d'exercice et ajustements effectués à la suite de la réalisation de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription)

Nous vous informons que le Directeur général de la société CS Communication & Systèmes (la « **Société** »), agissant en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par le Conseil d'administration dans sa séance du 20 juillet 2018, a décidé le 11 septembre 2018 de fixer la date de reprise de la faculté d'exercice de l'ensemble des obligations convertibles en actions nouvelles (les « **OC** ») émises par la Société au 19 septembre 2018 à 00h01, heure de Paris.

A la suite de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription de la Société définitivement réalisée le 25 juillet 2018 (les caractéristiques de cette augmentation de capital figurant dans le prospectus ayant reçu le visa n° 18-273 de l'autorité des marchés financiers en date du 29 juin 2018), nous vous informons également que le Directeur général a, en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par le Conseil d'administration dans sa séance précitée, décidé de procéder à un ajustement des droits des porteurs d'OC conformément aux dispositions des articles L. 228-99 3° et R. 228-91 1° a) du Code de commerce.

Le ratio d'attribution d'actions initial permettait aux porteurs d'OC d'obtenir 100 actions CS Communication & Systèmes pour 1 OC exercée. Le nouveau ratio d'attribution d'actions (i) s'élève désormais à 100,38 actions CS Communication & Systèmes pour 1 OC exercée et (ii) est applicable aux OC exercées à compter de ce jour.

Le Directeur général